

Compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2011

Présents : Mmes Clairon - Lepvrier - Pouplard - Quignard ; Melle Bizieau
MM Demmi - Dulong - Dumay - Fenez- Hazan - Lesud - Macé - Merlo - Vigier

Pouvoirs : M. Aiassa à M. Hazan

Secrétaire de séance : M. Vigier

Rappel de l'ordre du jour

- Election des représentants de la municipalité aux élections sénatoriales
- Divers

Approbation du CR de la séance précédente du conseil municipal

Le CR du conseil municipal du 2 avril 2011 est approuvé à l'unanimité

Elections des représentants au sénatoriales

Les règles du scrutin sont rappelées.

- Deux votes séparés auront lieu (titulaires et suppléants)
- Pour chaque vote, pour être valables, les bulletins devront contenir au plus 3 noms
- Au premier tour les candidats ayant obtenu le plus de voix, et la majorité absolue, seront élus.
- Si nécessaire, un second tour sera organisé. Dans ce cas les candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus.
- En cas d'égalité le candidat le plus âgé sera élu

Titulaires

Pour les titulaires sont candidats :

Mmes Lepvrier – Quignard ; MM Demmi - Dumay - Hazan - Macé

Résultats du premier tour :

Votants : 15

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 15

Ont obtenu :

Mme Lepvrier	12 voix		M. Dumay	7 voix
Mme Quignard	6 voix		M. Hazan	7 voix
M Demmi	4 voix		M. Macé	9 voix

Mme Lepvrier et M. Macé sont élus

Résultats du deuxième tour (il n'y a pas de désistement)

Votants : 15

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 15

Ont obtenu :

Mme Quignard	1 voix		M. Dumay	6 voix
M Demmi	2 voix		M. Hazan	6 voix

M. Dumay est élu (candidat le plus âgé)

Suppléants

Pour les suppléants sont candidats :
Mme Quignard ; MM Demmi - Fenez

Résultats du premier tour :

Votants : 15

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 15

Ont obtenu :

Mme Quignard	13 voix		M. Fenez	12 voix
M. Demmi	11 voix			

Mme Quignard, MM Demmi et Fenez sont élus

Divers

M. Fenez quitte la séance et donne son pouvoir à M. Macé

Contrat d'entretien de l'éclairage public

Suite à l'appel d'offre, la société FORCLUM est retenue. Le conseil municipal donne, à l'unanimité, délégation au maire pour signer le contrat avec cette société, d'un montant de 3869,94 € TTC.

Mise en sécurité bibliothèque

Le maire propose de retenir l'entreprise Mottier, pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de la bibliothèque. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'engagement des travaux, d'un montant de 3990 € HT.

Décisions modificatives

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la DM suivante (budget 2011) : transfert de 535000€ du compte 165 au compte 1641.

Entretien du stade

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager les travaux de réfection du terrain omnisport (3^{ème} et dernière tranche) d'un montant de 5500€ HT, avec l'entreprise SOTREN.

Remplacement de lampadaires

Le conseil municipal donne son accord (14 voix pour, une abstention) pour le remplacement de 6 lampadaires, rue Raymond Coste et autorise le maire à engager ces travaux, pour un montant inférieur à 8000€.

Réparation de la salle de classe

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à engager les travaux suivants pour la réfection de la dernière salle de classe (toutes les autres ont été rénovées) :

- peinture (montant maximum : 5200 € HT)
- mise en état de l'éclairage (montant maximum : 1800 € HT)

Terrain omnisport

Le terrain omnisport n'ayant pas encore de nom, il est proposé de le nommer « Terrain Omnisport Jean-Claude Kernin ». Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette proposition.

Lits pour le dortoir

Mme Lepvrier, première adjointe, en charge notamment des affaires scolaires, présente une demande des parents, qui a été faite lors du dernier Conseil d'Ecole, pour connaître les règles concernant la disponibilité de lits au dortoir (pour maternelles). Cette demande fait suite à un refus des institutrices de prendre exceptionnellement un enfant, qui habituellement ne fréquente pas l'école l'après midi, le nombre de lits disponibles n'étant pas suffisant ; en effet, certains enfants de venant pas l'après-midi, le nombre de lits est inférieur au nombre d'enfants fréquentant la petite section.

Un débat s'en est suivi : règles réellement applicables, nécessité d'un nombre de lits égal aux nombre d'enfants, possibilité de rajouter des lits supplémentaires dans le dortoir actuel (en fait il est possible de rajouter 2 lits superposés soit 4 places supplémentaires) ... Une solution possible est de rajouter un lit dans le dortoir, et de placer les enfants venant exceptionnellement l'après midi dans une zone dédiée, mais sans lits.

M. le Maire vérifiera les règles précises devant être appliquées, avant toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.